



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 JUILLET 2015

Journée Mondiale Sans Sacs Plastiques : Luttons Contre Le Syndrome Du Tout Jetable !

A l'occasion de la Journée mondiale sans sacs plastiques qui se déroulera le 3 juillet, FNE salue les avancées du projet de loi transition énergétique pour une croissance verte tout en rappelant ses limites.

Les sacs et emballages jetables, une plaie pour l'environnement

Les impacts environnementaux des sacs jetables, mais aussi de tout type d'emballage à usage unique, se situent tout au long de la courte vie de ces derniers. Cela commence au moment de l'extraction des matières fossiles ou de la production des matières végétales, dites biosourcées (qui nécessite pétrole, engrais...), continue avec la fabrication et le transport de ces emballages, puis finit dans un incinérateur ou un centre de stockage ou, pire encore, dans nos rivières et océans. Rappelons que, en Union européenne, huit milliards de sacs plastiques se sont retrouvés dans la nature en 2010, soit 8% des sacs utilisés¹.

Vers une interdiction des sacs de caisse² jetables en plastique en 2016

Le projet de loi transition énergétique pour une croissance verte, qui retourne au Sénat à partir du 9 juillet prochain, prévoit d'interdire la distribution gratuite ou payante de sacs de caisse jetables en plastique à compter du 1^{er} janvier 2016. Il est à craindre qu'une nouvelle fois, les sénateurs tentent d'exempter ceux qui sont compostables et biosourcés de cette interdiction. FNE demande l'interdiction du sac de caisse jetable quelle que soit sa composition. Il est également prévu, à compter du 1^{er} janvier 2017, une limitation pour les autres sacs plastiques jetables comme ceux servant à emballer les légumes, le poisson ou la viande. Pour ces derniers, leur remplacement est prévu par des « sacs compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ».

¹ Source : Commission européenne

² Il s'agit de ceux mis à disposition par les commerces à leurs clients lors du passage en caisse.



La seule solution : les sacs réutilisables !

Ces sacs de remplacement ne font actuellement l'objet d'aucune définition précise³. Ainsi, le décret d'application du projet de loi transition énergétique, qui a été mis en consultation auprès du Conseil National des Déchets en mai, prévoit pour ces sacs une teneur biosourcée minimale de seulement 40%. Cela reviendrait donc à autoriser le compostage de sacs composés à 60% de pétrole. Personne ne sait actuellement fabriquer des films plastiques ne contenant pas de pétrole !

Pour Denez L'Hostis, président de FNE : *« Les sacs et emballages réutilisables doivent devenir la norme. Remplacer les sacs jetables en plastique par d'autres sacs jetables contenant un peu moins de pétrole est une fausse bonne idée. Pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et économiques, nous devons passer d'une société du jetable à une société du durable ! Notre qualité de vie en sera gagnante. »*

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, [Facebook](#) et [Twitter \(@FNEasso\)](#).

³ Une norme est actuellement en cours de définition pour ces sacs : la norme NF T 51-800 - spécifications pour les plastiques aptes au compostage domestique.